



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi 26 du mois d'octobre, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 21 octobre, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal, conformément aux Articles L2121-7 à L2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Michèle CORNET, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Cécile DRAPIER, Marc PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN.

Etaient absents les Conseillers Municipaux suivants :

Marie-France MARTIN ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, excusé, Gérard CASENOVE, Christine MILESI ayant donné procuration à Florence GONTRAN, Amandine DUCHATEAU, Solveig PAGES, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU

Le quorum est atteint avec 12 membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance, conformément à l'Article L2121-15 du CGCT.

Après transmission et lecture, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité soit 15 voix pour, approuve le procès-verbal de la séance du vendredi 23 septembre 2022.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 - **Mise à jour des statuts du SIVU du Conflent**
- 2 - **Transfert de propriété concernant le projet d'aménagement du secteur El Terrafort**
- 3 - **Questions diverses**

1 ° MISE A JOUR DES STATUTS DU SIVU DU CONFLENT

Ordre n° 20221026058

Monsieur le Maire,

Rappelle les articles L5211-5 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Rappelle l'arrêté préfectoral n°26/2019 du 12 juin 2019 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Conflent ;

Rappelle l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI/2021265-0001 du 22 septembre 2021 autorisant le retrait de la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes (intervenant en représentation substitution pour la Commune de Sournia) du SIVU du Conflent à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Informe de la délibération du 13 septembre 2022 du SIVU du Conflent autorisant la modification de ses statuts ;

Expose que le SIVU du Conflent a autorisé, par délibération en date du 13 septembre 2022, la modification de ses statuts afin :

- de prendre en compte l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI/2021265-0001 du 22 septembre 2021 et d'enlever les références à la Commune de Sournia (articles 1 et 7) ;
- de préciser les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article 11, de rajouter un article spécifique relatif à la modification des statuts (article 12), et d'apporter quelques ajustements sur les articles 5, 8 et 9 ;

Présente le projet de modifications des statuts qui a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 15 voix pour,
Approuve la modification des statuts du SIVU du CONFLANT, conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui consiste à :

- prendre en compte l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI/2021265-0001 du 22 septembre 2021 et d'enlever les références à la Commune de Sournia (articles 1 et 7) ;
- préciser les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article 11, de rajouter un article spécifique relatif à la modification des statuts (article 12), et d'apporter quelques ajustements sur les articles 5, 8 et 9.

Délibération n° 20221026058
 Transmise en Préfecture le 28/10/2022
 Publiée le 28/10/2022

2 ° TRANSFERT DE PROPRIETE CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR EL TERRAFORT

Ordre n° 20221026059

Monsieur le Maire,

Rappelle le projet d'aménagement du secteur El Terrafort qui consiste à relier les projets structurants de la Commune de Vinça dont essentiellement le terrain support du futur groupe scolaire Intercommunal, ainsi que les projets de maisons d'accueil de la Vida en Color et enfin à désenclaver les terrains situés au sud de la zone dont le PLUI autorise la réalisation d'opération d'aménagement ;

Rappelle qu'un permis d'aménager n° PA 06623021C0004 a été délivré à la Commune en date du 22 novembre 2021, autorisant la création de 5 lots d'une superficie de 5.603 m² sur la parcelle AH 242 et 31p lot 1b et 2b ;

Précise que le permis d'aménager exclu du projet d'aménagement du secteur El Terrafort la parcelle cadastrée section AH n° 259 d'une superficie de 72 m², permettant un accès d'une largeur de 4 mètres à la parcelle section AH n° 31 ;

Rappelle que la parcelle cadastrée section AH 31 fait l'objet d'un procès-verbal de délimitation signé par les propriétaires à la date du 15 avril 2022, en 3 lots respectivement de 4.653 m², 183 m² et de 123 m² ;

Informe que les propriétaires indivis de la parcelle cadastrée section AH n° 31 ont manifesté leur accord au transfert de propriété à la Commune des lots 1b et 2b d'une superficie respective de 183 et 123 m², à la condition que leur soit transférée la propriété de la parcelle cadastrée section AH n° 259, d'une superficie de 72 m², permettant un accès d'une largeur de 4 mètres à leur propriété ;

Précise que par ailleurs la réalisation de l'aménagement du secteur El Terrafort permet au propriétaire de faire lever la servitude qui existe en tant que fonds servant au bénéfice du fonds dominant cadastré section AH n° 32 et qui longe en partie sud la propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 15 voix pour,

Approuve le transfert de propriété d'une part, des lots 1b et 2b cadastrés respectivement section AH n° 275 et 276 d'une superficie respective de 183 et 123 m², parcelles issues du terrain cadastré initialement section AH n° 31, par les propriétaires indivis à la Commune de Vinça et d'autre part, de la parcelle cadastrée section AH n° 259, d'une superficie de 72 m², par la Commune de Vinça aux propriétaires indivis de la parcelle initiale cadastrée section AH n° 31 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes pièces à intervenir.

Délibération n° 20221026059
 Transmise en Préfecture le 28/10/2022
 Publiée le 28/10/2022

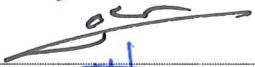
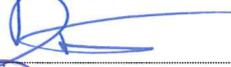
3 ° QUESTIONS DIVERSES

Absence de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 18 heures 42.

La séance du Conseil Municipal en date du mercredi 26 octobre 2022 au cours de laquelle ont été prises les délibérations portant les numéros d'ordre n° 20221026058 à 20221026059, est clôturée.

Liste des membres du Conseil Municipal dans l'ordre du tableau :

Fonction	Nom et prénom	Signature
Maire	GUÉRIN Bruno	
Premier Adjoint	MENDOZA Jean-Pierre	
Second Adjoint	MARTIN Marie-France	
Troisième Adjoint	BACO Bernard	
Quatrième Adjoint	ORTIZ-CASTILLO Lucette	
Cinquième Adjoint	CORNET Michèle	
Conseiller Municipal	DRAGUÉ René	
Conseiller Municipal	CASENOVE Gérard	
Conseiller Municipal	BERNARD Christian	
Conseiller Municipal	CLÉMENT Jean	
Conseillère Municipale	MILÉSI Christine	
Conseillère Municipale	DRAPIER Cécile	
Conseillère Municipale	DUCHATEAU Amandine	
Conseiller Municipal	PAGÈS Marc	
Conseillère Municipale	PAGÈS Solveig	
Conseiller Municipal	BRIAND Armel	
Conseiller Municipal	JASSEREAU Robert	
Conseillère Municipale	PACHIS Stéphanie	
Conseillère Municipale	GONTRAN Florence	